



PROCES VERBAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION SOCIAL
DE
LOUCHATS**
1 place du souvenir
33125 Louchats
Tél : 05 56 88 51 42
secretariat@louchats.fr
clt : 01-04-2025 Procès verbal.docx

L'an deux mil vingt-cinq, le premier avril à vingt heures, le Comité d'Action Sociale de Louchats, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Marc VIGUIÉ, Président.

Date de la convocation du conseil syndical : **Le 24 03 2024**

Ouverture de la séance : 20h00

Fermeture de la séance : 20h45

Présents : Mme DARRIEUSSECQ Macha, Mme DEKENS Angélique, Mme Élisabeth MARSETTI, Mme MOLINERO Marie-Carmen, Mme Monique PARRET, Mme Lisa REYNAL, Mme Arlette RIVAULT, M. VIGUIÉ Marc.

Absente : Mme BIXEL Corinne, a donné pouvoir à Mme MOLINERO Marie-Carmen

Secrétaire de séance : Mme MOLINERO Marie-Carmen,

Présentation du Compte Administratif 2024

Mme RIVAULT, doyenne, fait voter le Compte Administratif 2024 présenté par le Président.

Après sa présentation, le Conseil Syndical approuve le Compte Administratif 2024 à l'unanimité des membres présents.

Délibération Affectation de résultat 2024

Monsieur le Président propose une affectation de résultat avec un déficit de - 1773,66 qui sera compensé par la mise en place d'une subvention du budget communal tenant compte de ce déficit.

Après explication, le Conseil Syndical approuve cette affectation à l'unanimité des membres présents.

Vote du Budget Primitif 2024

Monsieur le président présente le Budget Primitif 2025, stable par rapport à celui de 202

Le Président du CCAS
Marc VIGUIÉ



La secrétaire de séance